

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : JadeBoivin

<https://www.cadre21.org/membres/jade-boivin009-csssamares-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2024-02-27 21:07:09

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- C'est une méthode qui permet d'intervenir rapidement dans les situations de sexto.
- Elle vise à préserver l'identité des élèves concernés.
- Les rencontres avec les élèves concernées sont réalisées individuellement.
- La grille d'évaluation de l'incident contient des questions qui sont construites de façon à ne pas induire de réponses chez le répondant. Il permet de recueillir les informations pertinentes pour estimer si la situation est de nature malveillante ou impulsive. Dans le cas d'une situation qui nous semble de nature malveillante, il faut consulter le service de police de l'école, le plus rapidement possible. La grille d'évaluation de l'incident ne sera alors pas administré par l'intervenant de l'école à l'élève instigateur. Dans le cas d'une situation de nature impulsive, la grille d'évaluation peut être utilisée auprès de l'élève instigateur. Lorsque tous les élèves concernés ont été rencontré, l'intervenant contacte le service de police de l'école.

Dans tous les cas, si l'intervenant a un doute raisonnable de croire que la situation implique la possession et la diffusion de matériel pornographie juvénile, il peut confisquer les appareils électroniques en suivant la démarche détaillée dans la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Ma démarche sera cohérente avec celle de la trousse, celle-ci étant celle utilisée par mon Centre de services scolaires et les services de police de la région.
- L'utilisation de la grille d'évaluation de l'incident m'aidera à recueillir les informations les plus pertinentes pour estimer si la situation semble de nature malveillante ou impulsive.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Rencontrer les élèves individuellement en commençant par la victime et la personne qui a signalé la situation.
- Éviter de porter des jugements.
- Préserver l'identité des élèves (ne pas mentionner à l'instigateur qui sont les personnes qui nous ont préalablement transmis des informations en lien avec la situation).
- Poser des questions pour évaluer si la victime est à risque et s'assurer de lui offrir du soutien au besoin.